

CHSCT Basse-Normandie

réunion du 14 septembre

1/ Accidents du travail, accidents de trajet, absentéisme et arrêts maladie

24 AT au 31/08 pour 47 à fin 2016. Pas d'évolution sur les accidents suite à des chutes ou risques routiers. La Direction reste en veille sur ces 2 types de risques.

2/ Fiches incivilités, agressions et fiches RPS (risques psychos-sociaux)

Fiches incivilités et agressions : 139 événements signalés à la Direction au 31 juillet 2017, contre 102 au 31 juillet 2016. La Direction tend à penser que c'est grâce au nouveau dispositif de signalement « LISA » que les événements sont transmis à la Direction. A chaque situation le retour d'informations est fait à la source.

Fiches RPS : Le CHSCT demande à recevoir les fiches RPS en direct afin d'être en alerte si besoin. La Direction indique appliquer les consignes du national. Le CHSCT demande également à rendre anonyme sous forme de numéro le tableau des fiches RPS.

3/ Suivi des préconisations CHSCT pour les sites de Bayeux, Flers et Falaise

Bayeux : Suite aux interventions du Médecin du travail et du DT, la communication est devenue plus fluide : coopération, entraide et autonomie sont développés sur le site. Renfort de l'ELD par l'arrivée d'un 3^{ème} REP. Les résultats sur la QVT et la nouvelle enquête RPS à venir devraient confirmer cette amélioration.

Flers : Le cabinet « Présence conseils » est intervenu. Les agents demandent à ce que le cabinet « Présence conseils » puisse de nouveau venir sur site. La Direction indique qu'il peut toujours être sollicité.

Elle indique également que l'ELD est stabilisée et que des échanges ELD avec les équipes sur « le qui fait quoi » ont été mis en place. Un accompagnement individuel de l'ELD est toujours d'actualité. De même que des groupes d'expressions seront mis en place entre agents.

Falaise : Des espaces de paroles étaient prévus en juillet. C'était peu pertinent sur cette période estivale. Ils sont donc reportés à la rentrée.

Depuis 1 mois : 1 DAPE, 2 REP et 1 RRA. Equipe neuve et stabilisée ainsi qu'un climat apaisé. Toujours 4 arrêts longs, ce qui nécessite vigilance et pistes de travail pour faire évoluer la situation dans un contexte où Falaise doit déployer en même temps : l'accompagnement CEP, la Nouvelle convention d'assurance chômage et l'observation agents sur l'offre de service. Vigilance et accompagnement seront nécessaires pour faciliter la réintégration des collègues au retour de leurs arrêts maladie

4/ Observation de la relation de service (ORS)

C'est un échange entre l'agent et son N+1 « Objectivation de la réalisation de service ». La présentation de l'ORS est faite en réunion de service. Elle a pour objectif de travailler sur la satisfaction du demandeur d'emploi. Il existe une fiche d'observation qui sera en possession du manager. Le CHSCT demande à ce qu'elle soit visible par tous afin de rassurer les agents sur ces observations.

5/ Le télétravail et le travail de proximité

Sur 1085 agents en Ex Basse Normandie, 162 demandes ont été effectuées.

TELETRAVAIL			TRAVAIL de PROXIMITE		
Nombre de demandes	Favorable	Défavorable	Nombre de demandes	Favorable	Défavorable
131	100	31	31	25	5

Mise en œuvre au 01/10 pour les agents avec une évaluation à 2 mois. Il s'agit d'évaluer si cette modalité de travail convient à l'agent et si de part et d'autre on décide de poursuivre. Mise en œuvre au 01/03 pour l'encadrement.

Chaque agent en télétravail, c'est à dire à son domicile, disposera d'un ordinateur portable, d'un extincteur et d'un téléphone. Les aménagements de bureau pourront être pris en charge uniquement pour les travailleurs ayant une reconnaissance TH. Un avenant au contrat de travail sera adressé à l'agent si celui-ci est en télétravail. (modification du lieu de travail). Il est rappelé que le jour de télétravail ou de proximité doit être fixe. Un code horoquartz sera spécifique. Forfait de 7H30.

6/ NCAC

Alerte sur la journée d'appropriation pour les formateurs occasionnels qui doivent déployer la nouvelle convention d'assurance chômage. Le contenu n'est pas satisfaisant et met en difficulté les formateurs occasionnels. Difficile alors de répondre aux attentes des agents. La Direction prend note de ces remarques et va revoir avec le service Développement des Compétences.

Vos représentantes SNU au CHSCT :
Marie-Noëlle EUDES et Marie SEILLIER